

À JOINDRE OBLIGATOIREMENT LORS DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT
AUX SERVICES PERISCOLAIRES MUNICIPAUX ELEMENTAIRE ET MATERNELLE

DOCUMENTS

1. **Dossier de demande** d'inscription ci-joint complété.
2. **Seulement pour les enfants inscrits à l'accueil périscolaire de la maternelle : attestation d'emploi (jours et horaires détaillés)** de chacun des parents datée du mois en cours ou précédent de la demande d'inscription **aux services municipaux**
2. bis : Autres cas
 - Pour les parents demandeurs d'emploi, attestation de droits Pôle Emploi.
 - Pour les parents en formation, une attestation du centre de formation agréé précisant la durée de la formation.
 - Photocopie du contrat de travail (ou une attestation de l'employeur).
 - Dans tous les autres cas, tous documents attestant de l'opportunité d'une demande d'inscription.
3. **Attestation d'assurance scolaire** ou responsabilité civile pour l'enfant, année scolaire 2019/2020.
4. Pour les enfants inscrits à l'accueil périscolaire : **attestation de prestations** familiales mentionnant **le quotient familial**, datée de moins de 3 mois.
5. Pour les enfants inscrits au restaurant scolaire (nécessaire pour le calcul du tarif d'un repas) : **dernier avis d'imposition sur le revenu**.
6. **Demande de prélèvement** automatique complétée et signée accompagnée d'un relevé d'identité bancaire (RIB) pour régler les factures relatives aux services municipaux de Créon (restaurant municipal et accueil périscolaire) **A retirer au Service Enfance et Jeunesse ou téléchargeable sur le site de la Mairie de Créon.**
7. **Copie complète du livret de famille, en cas de séparation ou de divorce ou de garde alternée, copie du jugement ou de l'ordonnance du Juge aux Affaires Familiales.**
8. **En cas de mise en place d'une garde alternée, joindre le planning sur l'année scolaire signé par les parents.**
9. **Copie des pages de vaccination obligatoire du carnet de santé.**
10. **Copie de projet d'accueil individualisé (PAI).**

Service Enfance et Jeunesse, Mairie de Créon 50, Place de la Prévôté, 33670 Créon, chaque jour scolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi) de 8h30 à 11h30 et 14h30 à 17h30 et le mercredi 08h30 à 12h30.

Date limite du dépôt du dossier : 5 juillet 2019

Pour toute information complémentaire ou démarche administrative, joindre le Service Enfance et Jeunesse - Mme DIEZ CHILLON Muriel -
☎ 05 57 34 54 68 - email - periscolaire@mairie-creon.fr

Tout enfant non inscrit ne pourra accéder aux services périscolaires municipaux de Créon

Services périscolaires municipaux de Créon
École Élémentaire Albanie Lacoume





Inscription 2019 – 2020

Formulaire téléchargeable sur www.mairie-creon.fr - rubrique Vie Scolaire

Nom de l'enfant:..... Prénom(s) :

Né(e) le : Classe : Sexe : M F

RESPONSABLES LÉGAUX

Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
.....
 Domicile :	 Domicile :
 Portable :	 Portable :
Autre :	Autre :
email :	email :

SITUATION FAMILIALE

Autorité parentale : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Autorité parentale : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
N° Allocataire CAF ou MSA : (fournir une copie)	N° Allocataire CAF ou MSA : (fournir une copie)

Renseignements vaccinaux concernant l'enfant (joindre la photocopie de la page concernée du carnet de santé de l'enfant)

Vaccins obligatoires

Dates

DTP (rappel)

Autres renseignements médicaux utiles

Médecin traitant :  :

Renseignements médicaux utiles à connaître (PAI) (Aucun médicament ne pourra être administré à l'enfant sans ordonnance détaillée) :

Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du service municipal à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date / /

Signature(s)

PS : Toute modification (rectification, information supplémentaire) doit être signalée dans les plus brefs délais.

DEMANDE D'INSCRIPTION
(Cocher les options choisies)

RESTAURANT SCOLAIRE ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

	Lundi Journée TAP	Mardi	Mercredi	Jeudi Journée TAP	Vendredi
Accueil périscolaire du matin entre 7h30 et 8h20	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Entre 7h30 et 8h20 : accueil périscolaire <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Enseignement					
Repas ¹ De 11h50 à 13h20	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	11h50- 13h30 <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Enseignement					
TAP ² ou accueil périscolaire de 15h20 à 16h50	TAP	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		TAP	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Accueil périscolaire du soir entre 16h50 et 18h45	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

1. Remplacer le porc par de la volaille : oui non

2. Inscription au TAP du lundi et jeudi (inscription au 2 ou pas du tout) : oui non

La mairie n'assure pas l'accueil périscolaire (entre 15h20 et 16h50) des enfants qui ne sont pas inscrits aux TAP le lundi et jeudi.

Cet engagement est annuel, toute modification à ce planning devra faire l'objet d'un écrit d'un des représentants légaux (toute demande par mail ou téléphone ne sera pas prise en compte pour des raisons juridiques).

Le soir, j'autorise mon enfant à quitter l'accueil périscolaire seul : oui non

Nom, prénom et qualité des personnes (*frère, sœur, grands-parents, etc.*) autorisées à récupérer mon enfant à l'accueil périscolaire :

Mme, M. 

Mme, M. 

Mme, M. 

Avec autorisation écrite des responsables légaux.

Autorisation d'utilisation de l'image et de la voix :

J'autorise Je n'autorise pas

Déclare céder à titre gracieux à la Mairie de Créon le droit d'utiliser et de communiquer au public sur différents supports d'information la voix et l'image de mon enfant.

Je soussigné, _____, responsable légal de l'enfant :

- Déclare exact les renseignements de cette fiche
- Demande l'inscription de mon enfant aux services périscolaires municipaux pour l'année 2019/2020
- M'engage à respecter l'organisation des TAP
- Autorise l'équipe pédagogique à prendre le cas échéant toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant
- M'engage à ce que notre enfant participe chaque jour de classe aux activités auxquelles il est inscrit (lundi et jeudi)
- M'engage par écrit toute absence aux activités périscolaires (lundi et jeudi)
- Accepte le choix effectué par les services périscolaires municipaux en matière d'animation pour notre enfant
- Reconnaît avoir pris connaissance des conditions d'inscription
- Accepte le contenu du règlement

Aucun enfant ne sera pris en charge sans la présente fiche remplie et signée.

Fait à _____ Le _____

Signature

